



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

enfants

Question écrite n° 84693

Texte de la question

M. Patrick Balkany attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur les problèmes d'illettrisme rencontrés par les jeunes. En 2009, le pourcentage de réussite au baccalauréat général frôlait les 89 %. Si beaucoup se félicitent de ces taux de succès, il observe avec inquiétude que plus de 21 % des élèves éprouvent encore des difficultés à l'écrit à la sortie du lycée. C'est ainsi que, en 2007, 4,9 % des jeunes étaient illettrés selon les sources de l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme (ANLCI), ce qui représente une proportion alarmante de nos concitoyens les moins âgés. Il note également que, dans les zones urbaines sensibles (ZUS), l'illettrisme représente le double de la moyenne nationale et que 28 % des illettrés vivent dans les zones rurales. Il lui demande donc de bien vouloir lui indiquer les mesures concrètes et les moyens envisagés pour mieux identifier puis accompagner les jeunes en difficulté.

Texte de la réponse

Les dernières statistiques au sujet des évaluations en lecture dans le cadre de la journée d'appel de préparation à la défense concernent l'année 2008. Les résultats de 2008 dessinent une stabilisation de la proportion de jeunes en difficulté de lecture par rapport aux années précédentes : en 2004 et 2005, cette proportion avoisinait les 11 % ; depuis 2006, elle est stabilisée autour de 12 %. Parmi eux, un peu moins de la moitié sont en grande difficulté (environ 5 % de la population totale). Dans ce contexte, le ministre de l'éducation nationale a mis en oeuvre des réformes importantes pour améliorer la réussite scolaire : la réforme de l'enseignement primaire qui prévoit, notamment, deux heures d'aide personnalisée en français et en mathématiques en faveur des élèves en difficulté ainsi que des stages de remise à niveau ; la révision des programmes d'enseignement au collège et la généralisation de l'accompagnement éducatif ; la réforme du lycée avec l'accompagnement personnalisé des élèves en lycée général et technologique et en lycée professionnel, dont il est attendu une réduction du décrochage, potentiel facteur d'apparition de l'illettrisme chez les adultes. En mars 2010, le ministre de l'éducation nationale a lancé un plan de prévention de l'illettrisme, qui entend traiter le mal à la racine, dès l'école maternelle, en faisant un effort sur l'apprentissage méthodique du vocabulaire, en stimulant la mémoire, en lisant de façon précoce des textes de qualité. En ce qui concerne l'école élémentaire, la lutte contre l'illettrisme passe par l'installation des automatismes grâce à l'apprentissage par coeur, la répétition et la récitation, l'encouragement du plaisir de lire sous toutes ses formes. Une convention avec l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme (ANLCI) a été signée. Différentes actions ont été lancées en partenariat avec plusieurs associations. Des correspondants académiques ont été désignés par les recteurs pour coordonner localement ce plan.

Données clés

Auteur : [M. Patrick Balkany](#)

Circonscription : Hauts-de-Seine (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 84693

Rubrique : Politique sociale

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale, jeunesse et vie associative

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 juillet 2010, page 8027

Réponse publiée le : 11 octobre 2011, page 10815